

courant et de la distribution d'eau. Cela se passait avant la cessation des activités minières auxquelles se livrait dans cette région la Yukon Consolidated Gold Corporation. Dans ce domaine, la société en question bénéficiait d'un monopole depuis plus d'un demi-siècle. Par la suite, M. Humphrys, qui était le directeur général de la CENC à Ottawa, a déclaré en public que la Commission ne pouvait justifier la dépense de fonds publics dans une telle entreprise étant donné l'avenir incertain de la ville de Dawson. On était arrivé ainsi à la fin du premier chapitre dans la relation des possibilités qu'a eues la CENC de justifier sa création.

En 1964, une compagnie privée, la Yukon Electrical Company, a tenté, mais en vain, de négocier l'achat du système de distribution de courant à Dawson. Il vaut d'être noté que la Commission s'est opposée à cet achat, et qu'elle n'a pas voulu davantage vendre le système de distribution en question à quelque autre acheteur. Le président de la Commission est aussi le sous-ministre. Je le vois aisément, tiraillé entre ses deux attributions, au moment où lui est adressée la demande de la Yukon Electrical Company concernant la distribution à Dawson, et alors qu'il répond: «Non» pour se souvenir ensuite de sa fonction de président de la CENC et se répondre à lui-même en tant que sous-ministre: «Non, non la CENC ne ferait pas l'affaire.» Voilà un bel état de choses! Cet organisme devrait être une société de la Couronne.

L'hon. M. Dinsdale: Bravo!

M. Nielsen: Il ne devrait pas s'agir d'une commission dont le président est le sous-ministre par l'entremise duquel le président de la Commission doit faire rapport. Ce doit être amusant pour lui de se présenter à lui-même son rapport annuel. En 1965, la même société privée, la Yukon Electrical Company, est revenue à la charge. Elle a renouvelé son offre de fournir des générateurs électriques et d'assurer l'exploitation du système d'aqueduc de Dawson; encore une fois, le résultat a été nul. A l'époque, la Yukon Electrical Company s'engageait à fournir les services d'électricité dès que la Yukon Consolidated Gold Corporation fermerait ses portes en septembre 1966. Elle a fait valoir que les capitaux ne proviendraient pas des fonds publics, que la compagnie exploitait des usines diesel semblables et avait l'équipement voulu pour lui permettre de conclure un accord avec la ville de Dawson. Elle a aussi signalé que ses installations seraient inscrites sur le rôle d'imposition de la localité. Cela m'amène à un autre point.

Le gouvernement dit qu'il peut fournir de l'électricité à meilleur compte. Les habitants de Dawson constatent à leurs dépens qu'il n'en est rien. L'organisme d'État ne paie pas d'intérêt sur son investissement, à l'encontre du secteur privé. Il ne paie pas de taxe sur le combustible au Yukon, bien qu'il en paie dans les Territoires du Nord-Ouest. Il jouit de tous ces avantages pour faire concurrence aux capitaux privés, et pourtant le gouvernement ne peut réussir. Ces amendements donneraient plus de pouvoirs à la Commission et ce, dans le simple but d'arriver à une mainmise totale de l'État.

Pour en revenir aux tribulations de Dawson, en 1966, M. Côté, qui était alors sous-ministre ainsi que président

[M. Nielsen.]

de la Commission, a écrit qu'il y avait plusieurs raisons pour lesquelles on estimait préférable et d'intérêt public—et ce sont les paroles que reprend aujourd'hui le secrétaire parlementaire—de faire ces travaux grâce au financement intégral du gouvernement fédéral. Quant à la distribution de l'énergie, la Commission devait faire ses frais. Autrement dit, c'était la sempiternelle réponse négative à l'entreprise privée. Le gouvernement a dit qu'il prendrait la situation en main.

Voyons ce qui s'est passé à Dawson depuis que la Commission s'y est installée. Je vous donne ici les chiffres qu'elle a elle-même publiés. Ses pertes pour 1967-1968 s'élèvent environ à \$39,000, pour 1968-1969, à \$13,823, et pour 1969-1970, à \$10,590. Les autres installations ont aussi subi des pertes assez substantielles. Je veux citer en particulier Fort Simpson, où on a enregistré un déficit, et Frobisher, où on a perdu la somme rondelette de \$17,000 selon le dernier rapport financier, et Chesterfield, où le déficit s'est élevé à \$5,000. Les bénéfices réalisés par les autres installations sont négligeables, sauf peut-être celle de Pine Point. Les rédacteurs du secrétaire parlementaire essaient de convaincre la Chambre que ces pertes ne seront pas comblées au moyen des recettes de l'ensemble du réseau. Je sais qu'il est trop intelligent pour croire cela.

En 1968, il s'est tenu à Whitehorse une réunion à huis clos. Les représentants des gouvernements fédéral, territorial et municipal y ont discuté des problèmes que pose le coût élevé de la production d'énergie à Dawson. Je crois savoir qu'on avait convoqué cette réunion parce qu'on avait découvert qu'il en coûtait \$90,000 pour fournir l'eau à 200 usagers à Dawson. On a recouvré la moitié de ce montant; le reste, soit \$45,000, devait être fourni par le gouvernement du territoire. Quelle entreprise voudrait assurer un service dans de telles conditions? Je ne poursuivrai pas la triste histoire de Dawson. Mais voilà le résultat d'une seule des expériences tentées par la CENC.

• (4.10 p.m.)

On a mentionné les obligations de la Commission quant à l'emploi dans le Nord. Dommage que le secrétaire parlementaire, au lieu de lire les notes qu'on lui avait fournies, ne se soit pas donné la peine de lire le procès-verbal du comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien. On y trouve des statistiques qui permettent de comparer les efforts des entreprises privées avec ceux de la CENC pour l'emploi des autochtones. Certains membres du comité ont eu l'occasion de parcourir les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon et de comparer les deux systèmes d'exploitation. A Watson Lake, ils ont pu voir une station de production diesel et un réseau de distribution presque entièrement automatisés, qui peuvent être commandés par trois personnes seulement. La CENC exploite une entreprise semblable dans les Territoires du Nord-Ouest. Elle fonctionne avec un personnel de plus de 20 employés. Elle gère les chaudières dans les hôtelleries sous prétexte que cela fait partie d'un service homogène d'électricité.

Le secrétaire parlementaire ne pourrait distinguer une grille d'un moule à gaufres. C'était encore plus évident à l'entendre exposer le genre d'arguments que renferment